



**Appel à candidature pour inscription au Mastère professionnel
" Architecture du Paysage et Environnement " MAPE
Année Universitaire : 2025-2026**

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture d'un Mastère professionnel en Architecture du Paysage et Environnement (MAPE). Ce mastère permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques en relation avec le projet de paysage, l'aménagement du territoire, le diagnostic paysager, l'évaluation environnementale, les projets urbains, les écopayages et les infrastructures vertes et d'améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de développement.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce Mastère les candidats ayant une Licence: en Paysage ou discipline connexe, Urbanisme, Technologies de l'environnement, Sciences et techniques forestières ou Beaux-arts.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des diplômes universitaires et des relevés de notes des années d'études supérieures.
4. Fiche des choix en cas de candidature pour plus d'un mastère professionnel (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
5. Lettre de motivation
6. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
7. Pour les professionnels : attestation de travail + CV
8. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
9. Trois photos d'identité.
10. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au secrétariat du bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse**, avant le 30 juillet 2025. L'affichage des résultats sera au plus tard le 04 août 2024.

Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem
Pr. Rajouene MAJDOUB



Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.
- Le candidat doit être titulaire du diplôme de Licence Fondamentale, Professionnelle ou Nationale en sciences agronomiques ou formations équivalentes.
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire (non applicable pour les professionnels)
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score total: APC} + \text{PC} + \text{D} - [\text{M5} + \text{M6}]$$

APC*: Adéquation Profil candidat/MAPE

M5 : 06 points par redoublement

PC: Performance Candidat

M6 : 03 points pour la 2^{ème} session de contrôle

D : Dossier

Grille de sélection des candidats pour inscription en MAPE 2025-2026

APC	PC= M1 + M2 + M3 + M4 65 points				D 10 points	
	M1	M2	M3	M4	LM/E	PD
	Moyenne 1 ^{ère} LA	Moyenne 2 ^{ème} LA	Moyenne 3 ^{ème} LA (sans PPFE)	Activités Professionnelles et Formations Complémentaires	Lettre de Motivation + Entretien oral	Présentation du dossier
Nouveaux diplômés						
25 points	10 points	25 points	25 points	5 points	7 points	3 points
Professionnels						
25 points	5 points	20 points	20 points	20 points	7 points	3 points

*Barème pour APC (Adéquation du profil du candidat): 25 points/100

- Cours de conception (5 points)
- Communication graphique (5 points)
- Ateliers de projet (10 points)
- Histoire de l'art (5 points)

- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de **60 points**. (non applicable pour les candidatures des étudiants étrangers)

- La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Le Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott Mariem

Pr. Rajouene MAIDOUB

